

Procès-verbal FRIP 19 novembre 2016

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **43 (2016)**

Heft 165

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROCÈS-VERBAL FRIP 19 NOVEMBRE 2016

Fédération romande et internationale des patoisants

Assemblée de la Fédération romande et internationale des patoisants

Acronymes des fédérations et des instituts

AVAP : Association vaudoise des Amis du patois

CD : Centre de dialectologie et d'étude du français régional – Université de Neuchâtel

CEFP : Centre d'études francoprovençales – Vallée d'Aoste – Saint-Nicolas

COFIL : Comité de pilotage de la fête internationale des patois 2017

EFFEPI : Association d'études et de recherches francoprovençales – Piémont

FCVAP : Fédération Cantonale Valaisanne des Amis du Patois

FFP : Fédération du francoprovençal – Pays Lyonnais

Fédération « Lou Rbiolon » – Savoie

FPCJ : Fédération des patoisants du Canton du Jura

FRIP : Fédération romande et internationale des patoisants

Fondation du Patois – Valais

GPSR-UniNE : Glossaire des patois de la Suisse romande – Université de Neuchâtel

L'Ami du Patois – Revue de la FRIP

SCPF : Société cantonale des patoisants fribourgeois

UPLR : Union des Patoisants en Langue Romane – Trouée de Belfort

Assemblée du Conseil de la FRIP

Président : Bernard Martin (AVAP). Vice-président : Marcel Thürler (SCPF).

Secrétaire : Maude Ehinger (AVAP). Date : samedi 19 novembre 2016 de 10h20 à 12h50. Lieu : Hôtel de Ville de Bex. Présidée par Bernard Martin.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue, liste de présence**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mai 2016 à Yverdon**
- 3. Informations du président**
- 4. Informations sur la fête internationale des patois 2017 à Yverdon**
- 5. Concours littéraire, informations, délais pour la réception des travaux de concours**
- 6. Fixation du délai pour l'annonce des personnes qui deviendront mainteneurs lors de la fête 2017**
- 7. Fixation de la date de l'assemblée des délégués du printemps 2017**
- 8. Divers**

1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue, liste de présence

Le président ouvre la séance à 10h20 par la lecture d'un texte en patois fri-

bourgeois. Le président lit l'article sur la fête des patois 2017 paru dans le journal *Deman* d'août 2016.

Afin que la liste des membres des délégués de la FRIP soit à jour, la secrétaire fait circuler une liste de présence.

Présences. Bureau

Bernard Martin (président de la FRIP)

Marcel Thürler (vice-président de la FRIP)

Pierre-Alain Poletti (trésorier de la FRIP)

Eric Flückiger (représentant du GPSR-UniNE)

Gisèle Pannatier (représentante de *L'Ami du patois*)

Maude Ehinger (secrétaire de la FRIP)

Fédérations

Fribourg : Marcel Thürler (président de la SCPF), Robert Kolly et Gérard Genoud

Jura : Maurice Jobin (président de la FPCJ), Francine Girardin (vice-présidente de la FPCJ)

Piémont : Ornella De Paoli (présidente de l'EFFEPI), Ettore Caffo, Bruno Tessa

Savoie : Odile Lalliard (vice-présidente de la Fédération « Lou Rbiolon »)

Valais : Gisèle Pannatier (présidente de la FCVAP)

Vallée d'Aoste : Christiane Dunoyer (présidente du CEFP)

Invités (consultants et ressources) :

René Maytain (directeur de la Fondation du Patois – Valais)

Nicole Margot, Didier Conod, Jacques Mounir (représentants de la commission d'animation de la Fête 2017)

Excusés

Fédérations

Julien Besse (secrétaire de la FCVAP), Jean-Michel Robyr, Gilbert Bellon (Valais)

Anne-Gabrielle Bretz-Héritier (représentante de *L'Ami du patois*)

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mai 2016 à Yverdon

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2016 est adopté unanimement.

3. Informations du président

Le président informe de deux rencontres qui ont eu lieu le vendredi soir précédant la séance de la FRIP. La première s'est tenue à l'Hôtel de Ville de

Bex, M^{me} Dunoyer a parlé des combats de vaches dans les Alpes tandis que M. Mounir avait préparé des intermèdes musicaux. La seconde rencontre s'est déroulée à Payerne où le Groupement du dictionnaire a présenté sa nouvelle publication, un lexique illustré portant le titre de *Câise-tè, batoille !*.

4. Informations sur la fête internationale des patois 2017 à Yverdon

Pour informer les fédérations du déroulement de la fête et d'autres événements lui étant liés, le président et les organisateurs ont et auront recours à plusieurs moyens : notamment par courrier électronique, par le site www.patois2017.ch, par une radio numérique régionale, par le bouche à oreille.

Célébration œcuménique du dimanche

Le président annonce que le dimanche de la fête aura lieu une célébration œcuménique, une liturgie de la parole, sans messe, au Temple d'Yverdon-les-Bains. Il souhaite que les fédérations apportent chacune des chants dans leur patois qui pourront être interprétés durant la célébration.

A propos d'une éventuelle participation de Gérard Dayer, compositeur de la messe en patois de Sion le 10 avril 2016, MM. Mounir et Maytain répondent que ce dernier viserait plutôt la création de concerts importants qui ne pourraient trouver leur place durant la célébration du dimanche.

Au sujet de la célébration œcuménique, Mme Lalliard pense que cette formule ne posera pas de problème aux Savoyards de religion catholique. M. Thürler insiste sur l'importance que tous les participants à la fête soient réunis durant cette cérémonie. Les délégués de la FRIP acceptent l'idée d'une célébration œcuménique sans messe.

Le président se réjouit d'associer à la célébration les chanteurs et les chants en patois des régions. Une demande claire sera transmise aux président(e)s des sections.

Informations sur le déroulement de la fête

Le président donne différentes informations sur le déroulement de la fête. Aux alentours du 10 décembre 2016, les fédérations recevront un questionnaire concernant la participation de leurs membres aux diverses activités proposées durant la fête : exposition de panneaux, ateliers et concert du samedi après-midi ; soirée festive le samedi soir ; célébration du dimanche matin ; cortège, intermèdes musicaux au cours de la partie officielle et de la cérémonie de remise des prix.

Le président rappelle le programme de la fête :

- Le jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2017 : journées autour des langues francoprovençales et franc-comtoises organisées par le CD et le GPSR-UniNE.

- Le jeudi 21 septembre, le soir : soirée festive, sans doute une animation musicale, où le patois jurassien sera particulièrement à l'honneur. Une demande sera transmise prochainement à M. Jobin.
- Le jeudi 21 septembre, le soir : présentation d'Elie Bertrand à Yverdon (la date de cette conférence doit encore être confirmée) pour le public des conférences.
- Le vendredi 22 septembre, le soir : concert au théâtre de l'Amalgame d'Yverdon. En première partie, les trois lauréats d'un concours de composition en patois interpréteront leurs créations. Le concours s'adresse à des jeunes. Joël Rilliot organise cet événement. Il va prendre contact avec les écoles de musique et avec les sections. Des informations au sujet du concours seront disponibles sur le site et apparaîtront dans le numéro d'hiver de *L'Ami du Patois*. En deuxième partie du concert, Lo Tian se produira avec son groupe.
- Le vendredi 22 septembre, le soir : exposition et échange à la Marive. Le président souhaiterait que les sections participent à cette exposition publique sur les patois dans l'avant-salle de la Marive.
- Le samedi 23 septembre, la journée : animations sur la place du marché d'Yverdon (danses du Costume vaudois, prestation des Fléaux, machine à bricelets, etc.). Animations à la bibliothèque municipale : l'atelier autour du lexique illustré de *Câise-tè, batoille !*. Au château : coterd entre patoisants de toutes les régions organisé par Nicole à la chapelle ; stands et posters des patoisants, des sections et de scientifiques ; classe de patois de 1806.

Au sujet du coterd, M^{me} Margot précise que cette activité s'adresse aux patoisants pour que l'on y parle uniquement patois. Elle souhaite éviter ce qui se passe souvent dans les fêtes de patoisants où le français règne en maître. Le programme de cette activité est encore en cours d'élaboration : les participants commenceront par dire d'où ils viennent ; ils pourront comparer leurs patois. L'atelier pourra accueillir des chants en francoprovençal.



Locomotive à Bourg.
Archives A.-M. Bimet (F).

Dans le château d'Yverdon, il n'y a pas de wifi. Cela pourrait poser problème pour les patoisants qui souhaiteraient présenter un travail en ligne, comme un dictionnaire patois-français. M. Mounir souhaite que le COPIL s'informe de la possibilité d'installer le wifi dans le château durant le week-end de la fête.

Dimanche 24 septembre

M. Thürler rappelle que si les rencontres du samedi sont importantes, le sommet de la fête est le dimanche. Il accepte de soulager le président et de seconder techniquement M. Flückiger dans cette partie importante : la nomination des mainteneurs et la remise des prix du concours le dimanche après-midi. Le président le remercie de son soutien.

Enregistrements et vidéo de la fête

M. Mounir propose que les sections enregistrent leurs patoisants. De manière autonome, chaque section élabore son propre reportage de la fête : une dizaine de minutes. Ces enregistrements pourraient ensuite être rassemblés sur le site de la fête.

Les délégués réagissent favorablement à cette proposition et suggèrent d'étendre le projet à d'autres formats, notamment la vidéo.

Autres

Le président demande à M. Thürler d'expliquer le déroulement d'une séance qui s'est passée à Berne avec la linguiste Claudine Brohy. Le but de cette rencontre était d'affiner le texte de présentation de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* pour la reconnaissance du francoprovençal comme langue.

Le président informe que la veille, le vendredi après-midi, une séance du CIF (Conseil international du francoprovençal) a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Bex. Elle a été présidée par Marc Bron qui vient de la Savoie.

Le journal Deman

Le président demande à M^{me} De Paoli de parler du journal *Deman*. Ce journal démontre que l'on peut faire un journal en francoprovençal dans les parlers de toutes les régions de ce domaine linguistique. Il transmet des informations provenant de toutes les régions. Il est distribué gratuitement lors d'événements consacrés aux patois. M^{me} De Paoli invite les délégués à proposer des articles. Elle remercie vivement les délégués qui l'ont déjà fait et en particulier Gisèle Pannatier pour son excellente contribution. Elle souhaite que les sections en soutiennent la parution par une modeste contribution annuelle.

5. Concours littéraire, informations, délais pour la réception des travaux de concours

Rôle du GPSR-UniNE

M. Flückiger rappelle les tâches que le représentant du GPSR-UniNE assume dans le cadre des fêtes quadriennales des patois. Avant la fête : il réceptionne les travaux du concours littéraire et les transmet aux jurys régionaux concernés ; une fois le palmarès établi par ces derniers, il organise la séance du jury international, où est validé le palmarès définitif. Il invite ensuite par courrier les lauréats du concours à la proclamation des résultats, le dimanche de la fête. Durant la fête : il procède à la proclamation du palmarès. Ce sont les organisateurs de la fête qui préparent les prix et les diplômes à donner aux lauréats. MM. Thürler et Flückiger s'occuperont de la présentation et de la proclamation des résultats. Ils pensent avoir recours au même moyen qu'à Bulle : projeter les résultats sur un écran au moyen d'un PowerPoint. Ils prendront leur matériel. A leur demande, l'AVAP peut leur prêter un beamer.

Délai pour la commande des prix

En faisant référence au rétro-planning de M. Flückiger paru dans le PV du 21 mai 2016, M. Thürler estime que le délai pour communiquer le nombre de lauréats, en début juillet 2017, est trop court pour permettre aux organisateurs de la fête de commander les prix.

Il est décidé que M. Flückiger donnera une première estimation du nombre de lauréats à la fin mai 2017. Après la séance du jury international vers fin juin 2017, le palmarès sera définitif : le nombre des gagnants, leurs noms ainsi que les catégories du concours seront connus et communiqués au comité d'organisation de la fête.

M. Flückiger pourra déjà transmettre le nombre des travaux à MM. Thürler et Martin au début février 2017. Cela ne permettra néanmoins pas de connaître le nombre exact de participants puisque ces derniers peuvent envoyer plusieurs travaux mais ne recevoir qu'un seul prix.

M. Jobin demande de quelle manière sont définis le nombre et la valeur des prix. Il est répondu que l'on se base sur ce qui a déjà été fait lors des fêtes précédentes.

Supports des travaux

À la demande de plusieurs patoisants, il est apporté des précisions concernant les différents supports des travaux du concours : sont facilement lus par les jurys les CD, les DVD et les clefs USB. Ces supports doivent être fournis en 5 exemplaires, comme les tirages papier. Il est aussi possible d'envoyer les travaux par messagerie électronique, mais un courrier postal reste préférable,

car les membres du jury travaillent en principe sur des documents papier. Les cassettes et d'autres supports relativement vieillis ne sont, par contre, pas acceptés.

Textes déjà publiés et concours

M. Flückiger a été contacté par une fondation qui souhaite publier la traduction d'un livre en patois. Elle lui demande si l'auteur peut participer au concours avec ce texte si l'ouvrage sort entre février 2017 et la fête de septembre qui suit. La décision des délégués sera communiquée par courrier à la fondation. Pour être présentés au concours, de tels travaux doivent rester inédits jusqu'à la proclamation des résultats (soit, en l'occurrence le 24 septembre 2017).

Selon le règlement du concours, seules les pièces de théâtre peuvent avoir été jouées, les autres travaux doivent être inédits. Cette manière de procéder pousse à la création de nouveaux travaux et permet d'éviter qu'un même travail soit soumis à plusieurs concours.

Autres

M. Flückiger rappelle qu'il a besoin des coordonnées des présidents des jurys à la fin de l'année 2016.

M^{me} Dunoyer demande où l'on peut trouver le règlement du concours 2017. Il est paru dans *L'Ami du Patois* et il peut être consulté sur le site de la fête.

6. Fixation du délai pour l'annonce des personnes qui deviendront mainteneurs lors de la fête 2017

Les fédérations ont jusqu'au 31 janvier 2017 pour transmettre au président les noms et le nombre de leurs futurs mainteneurs. Il n'y a pas de nombre limite.

M. Poletti se chargera de commander les insignes des mainteneurs.

Par contre, ce sont les fédérations qui informeront leurs mainteneurs afin que ceux-ci soient présents à la fête. C'est également leur rôle de préparer le certificat de mainteneur qu'elles leur remettront après la fête.

7. Fixation de la date de l'assemblée des délégués du printemps 2017

La prochaine assemblée de la FRIP aura lieu le samedi 20 mai 2017 au GPSR-UniNE à Neuchâtel à 10h.

M. Flückiger a aimablement accepté la demande du président de recevoir les délégués de la FRIP dans les locaux du GPSR-UniNE en tant que représentant de cet institut. M. Flückiger proposera aux délégués qui le désirent une présentation informelle de l'institut.

8. Divers

Tournus des fédérations pour la préparation des fêtes quadriennales

Une discussion s'engage pour savoir quelle sera la fédération qui assumera la

fête 2021. Il est important de déterminer qu'elle sera la prochaine fédération-hôte lors de l'assemblée de la FRIP du 20 mai 2017, car cette information sera communiquée lors de la fête 2017.

Le tournus entre les fédérations n'est pour l'instant pas clair. Doit-il se faire entre les fédérations suisses romandes uniquement, comme cela se passait traditionnellement ? Les régions francoprovençales voisines sont-elles invitées occasionnellement à assumer une fête quadriennale ou font-elles maintenant pleinement partie du tournus ? La Vallée d'Aoste et la Savoie ont déjà organisé des fêtes quadriennales. Il est souhaité que, dans la mesure de leurs forces, elles entrent dans le tournus.

Selon M. Jobin, la fédération de la Vallée d'Aoste devrait assumer la prochaine fête et celle du Jura s'en chargerait en 2025.

M. Thürler rappelle que la fédération de Fribourg aurait dû préparer la fête de 2009, mais ce fut la fédération de la Savoie qui s'en chargea. D'après lui, la fête de 2021 devrait être préparée par la fédération du Jura.

Mme Lalliard explique que dans les faits, depuis 1987, une fête internationale a eu lieu chaque année où sont venus s'inscrire dans un tournus annuel, le Piémont, le Lyonnais, la Bresse, la FRIP s'y retrouvant avec le tournus quadriennal pour la Suisse et la Vallée d'Aoste. Elle souligne la portée de cette fête internationale annuelle qui permet de découvrir toute l'aire francoprovençale et montrer aux participants toute l'importance de leur langue.

Les fêtes étant lourdes à porter pour tous vu le grand nombre de participants, elle souhaite que le débat soit lancé au niveau de la FRIP pour examiner l'intérêt de l'élargissement à toutes les régions pour que ces fêtes soient annuelles. Elle souhaite que la question du tournus de la fête soit également posée au CIF.

Le président demande à M^{me} Dunoyer si la Vallée d'Aoste pourrait préparer la fête 2021. M^{me} Dunoyer explique que la Vallée d'Aoste connaît une situation particulière. Le CEFP participe aux séances de la FRIP alors qu'il n'est pas une fédération de patoisants. Ce n'est pas la vocation première du CEFP de préparer cette fête. Il est de plus difficile de solliciter la participation des associations valdotaines et le BREL connaît actuellement des difficultés, de grands changements auront lieu sans doute en 2018. Il lui est pour l'instant difficile de savoir si le CEFP peut assumer la fête 2021.

L'organisation de la fête 2021 est mise à l'ordre du jour de l'assemblée du samedi 20 mai 2017.

Autres

M. Thürler demande si la liste des amicales est en ordre, il souhaite que la

transmission se fasse sans heurt entre les fédérations et les diverses associations. M^{me} Lalliard dit que la liste pour la Savoie doit être mise à jour et qu'elle l'attend du nouveau président dont elle nous transmettra l'adresse électronique.

Le président se propose d'aller visiter les différentes sections afin de créer des liens avant la fête 2017.

Le président : Bernard Martin. Le vice-président : Marcel Thürler
La secrétaire: Maude Ehinger



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bernard Martin, Route de Provence 3, 1426 Concise (VD)

Aux amis patoisants de près et de loin.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Yverdon, **du vendredi 22 septembre 2017 dès 16h au dimanche 24 septembre 2017 jusqu'à 16h**. Et avant à Neuchâtel pour creuser et comprendre avec l'aide des spécialistes.

Bon courage pour vos travaux de concours à remettre jusqu'au 31 janvier 2017. Merci de répondre aux questionnaires qui vous arriveront : qu'apportez-vous dans votre corbillon ? Livres, chants, extraits de théâtre, danses, panneaux, photos, films...Jusqu'au 28 février ! Jacques Mounir reçoit vos messages : jacmoun a) gmail.com.

Merci de vous inscrire et de répondre aux bulletins d'inscriptions jusqu'au 31 mars ! Monique Schafroth reçoit vos inscriptions : avap.moniqueschafroth a) gmail.com.

La fête sera belle à cause de vous *trè tî*.

A binstou.

Bernard Martin est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Téléphone portable : 079 797 90 58 pour la Suisse et 0041 79 79 79 058 *d'outrè lè bouennè*.

Adresse électronique : martin.kipaltik@bluewin.ch

Concours musical 2017, voir notre article en page 25

Contact. Coordinateur : Joël Rilliot, Sauge 14, CH-2019 Chambrelieu,
joel.rilliot@bluewin.ch